



MAIRIE DE
SOLIGNAC

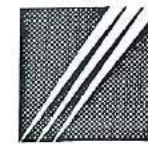
ANNEXE 6-04. PPRI



Délibération en Conseil Municipal lançant la procédure : 22/06/2015

Projet Arrêté en Conseil Communautaire : 26/06/2019

PLU Approuvé en Conseil Communautaire : 18/02/2020



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT
DE LA HAUTE-VIENNE
Service Urbanisme Habitat

VU
pour être annexé
à mon arrêté du 13 JAN. 1999
Le Préfet,

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général,

Pour copie conforme
Pour le Préfet de Région
Le Chef du S.I.R.D.P.C.

Pascal LEROY

COMMUNE DE
SOLIGNAC



Marc VERNHES

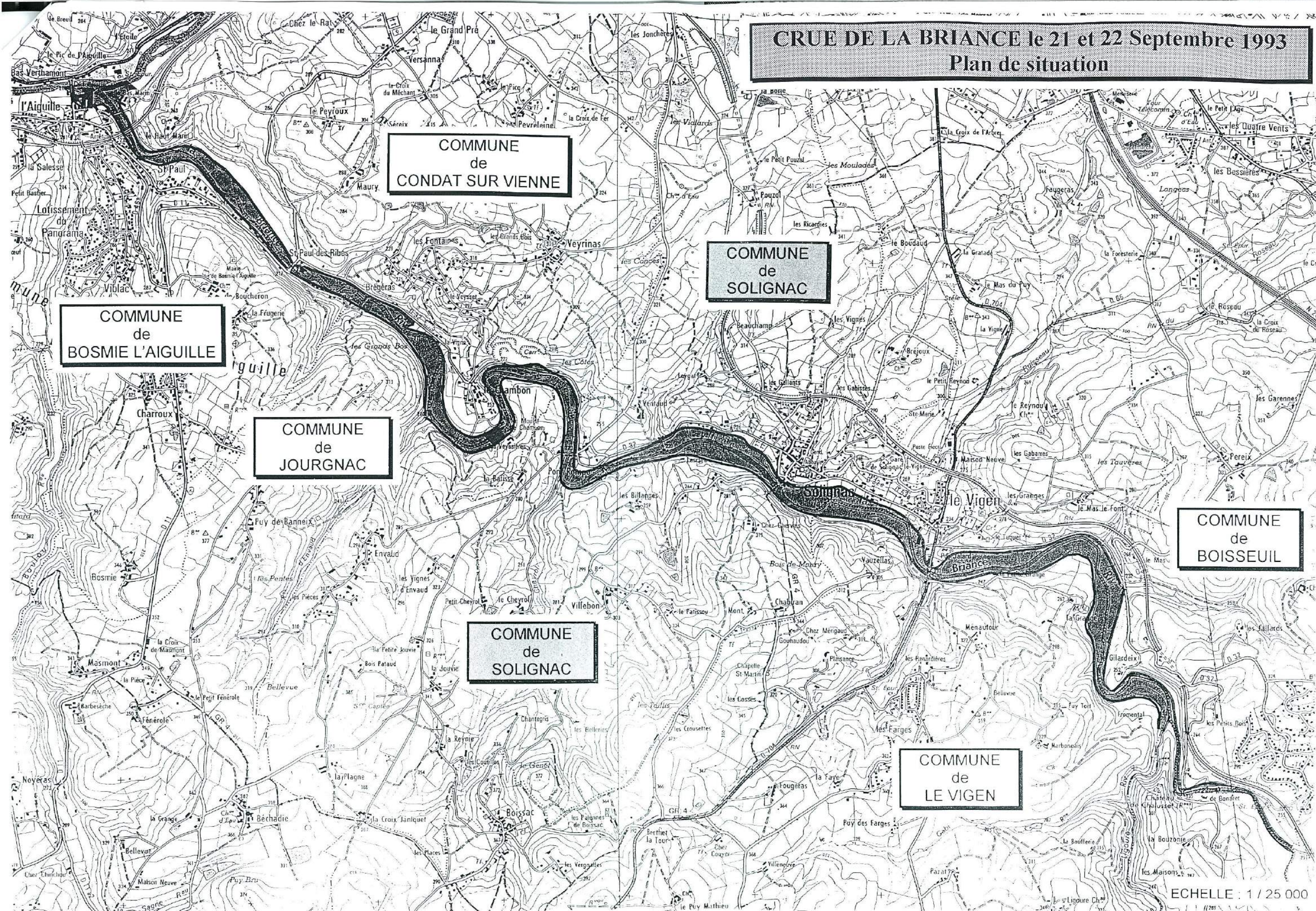
Localisation de la Zone Inondable
Crue des 21 et 22 Septembre 1993
de la rivière "La Briance"



DECEMBRE 1997

Mise à jour avril 1998.

CRUE DE LA BRIANCE le 21 et 22 Septembre 1993
Plan de situation



ECHELLE : 1 / 25 000

**COMMUNE DE :
SOLIGNAC**

Situation géographique

La Briance partage la commune de Solignac en deux parties dans le sens Est-Ouest.

La partie Nord est constituée de plateaux limités par une ligne de crêtes orientée Nord-Est / Sud-Ouest avec une altitude moyenne de 350 mètres. Au Nord de cette ligne, le relief descend en pente douce vers Limoges et la vallée de la Valoine. L'autre partie présente une pente orientée au Sud qui, faible au départ, s'accroît à l'approche de la Briance.

La partie Sud de la commune présente un relief beaucoup plus accidenté. Les points hauts se situent à l'extrémité Sud : lieu-dit "Les Places", cote 392 NGF et à l'extrémité ouest : lieu-dit "Les Belleres", cote 377 NGF.

La présence de thalwegs perpendiculaires au cours de la Briance permet aux ruisseaux du Cheyrol et d'Envaud de l'alimenter.

Le point le plus bas de la commune se situe au niveau du lit de la rivière à la cote 220 NGF.

Occupation des sols en rive de Briance

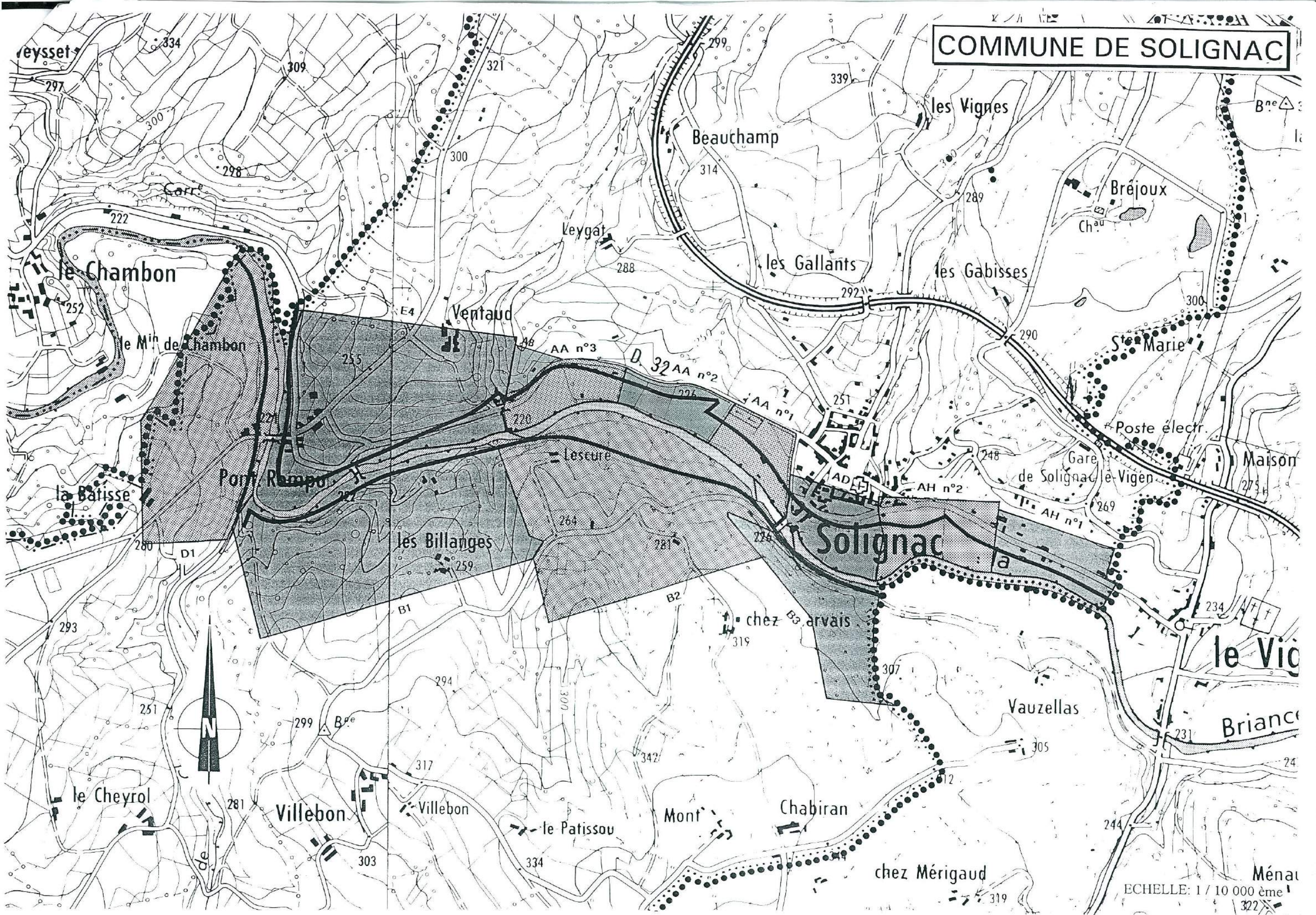
En dehors du centre ancien, les surfaces sont en grande partie boisées ou agricoles avec des foyers d'urbanisation très proches de la rivière et soumis à un fort risque.
Il existait aussi un moulin servant d'usine électrique qui, détruit lors de la crue de 1993, n'a pas été remis en fonctionnement et est laissé à l'abandon.

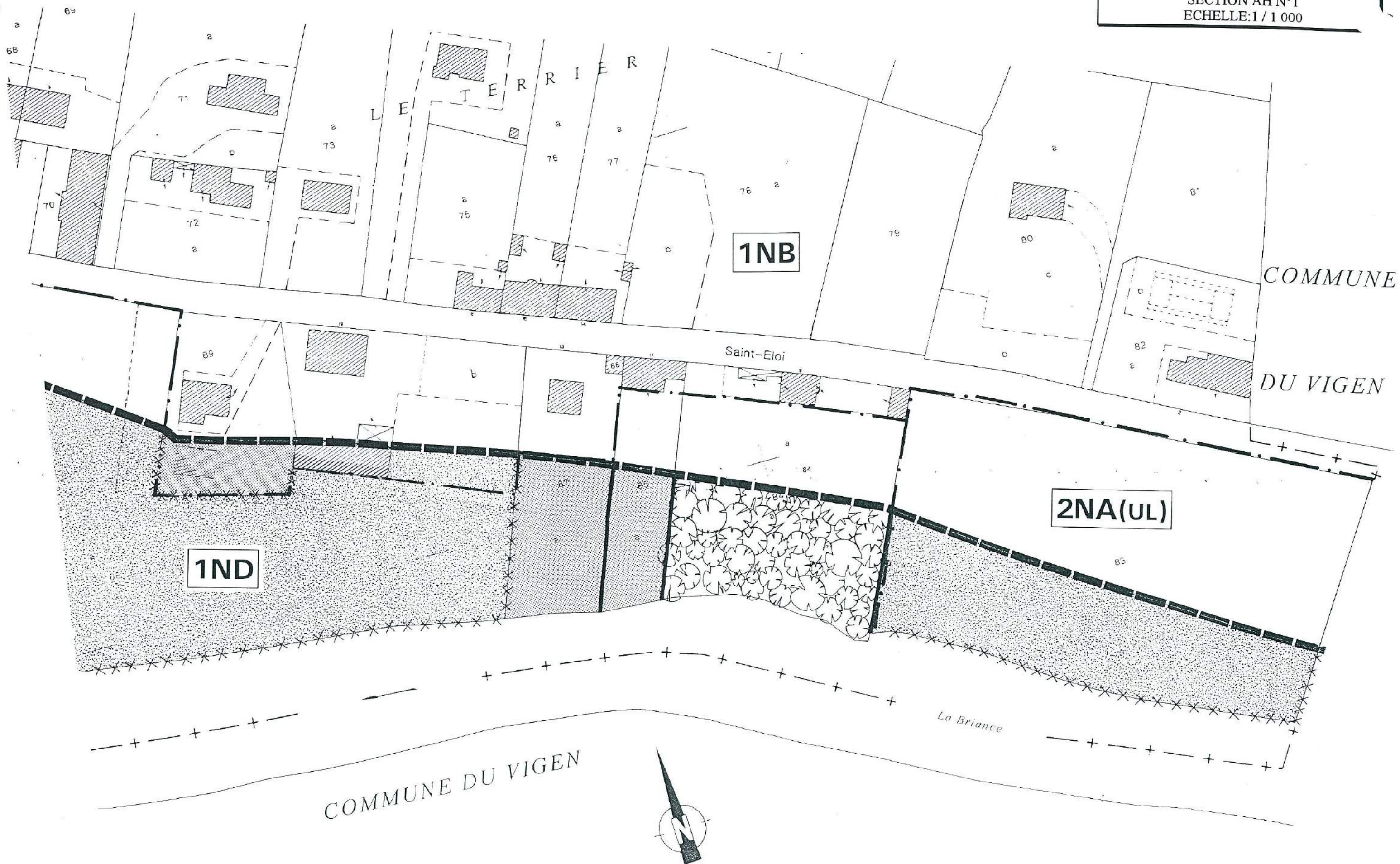
La station de traitement des eaux se situe en zone inondable, de même que le stade.
De nombreuses maisons bordent la Briance avec des jardins en contrebas.

Les quartiers anciens qui entourent l'abbaye de Solignac sont divisibles en deux secteurs :

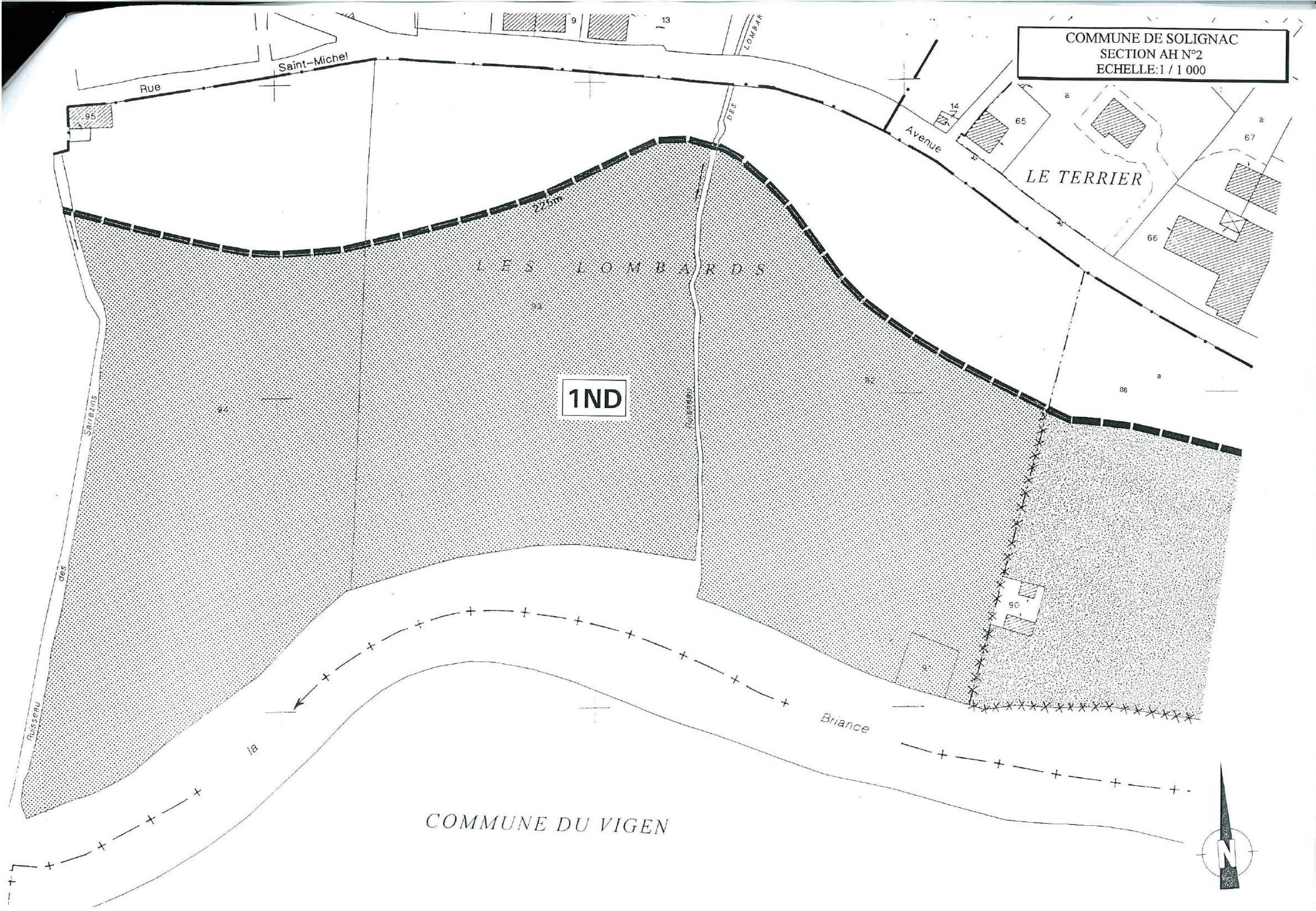
- le premier comprend les maisons situées rue des remparts sur un point haut. leurs jardins sont en pente et entourés de murs d'une hauteur moyenne d'1,20 mètres.
- les habitations place de la Briance sont plus basses que cette dernière. Ceci s'explique par les couches successives de revêtement déposées après chaque inondation. Il en est de même pour les maisons situées de part et d'autre de la rue du pont. Cette situation favorise la rétention de l'eau malgré la décrue et amplifie le risque généré par la proximité immédiate de la rivière.

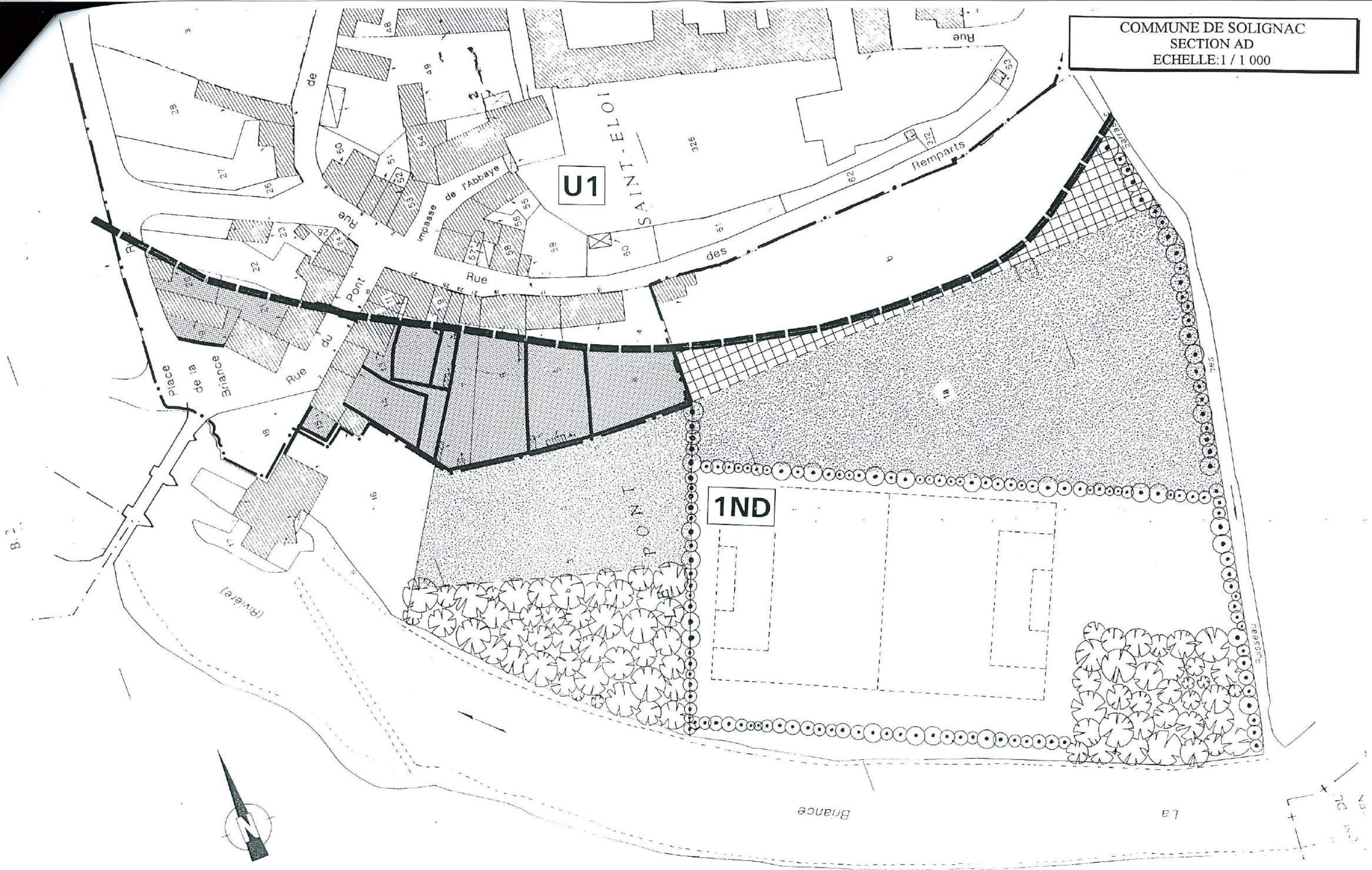
COMMUNE DE SOLIGNAC

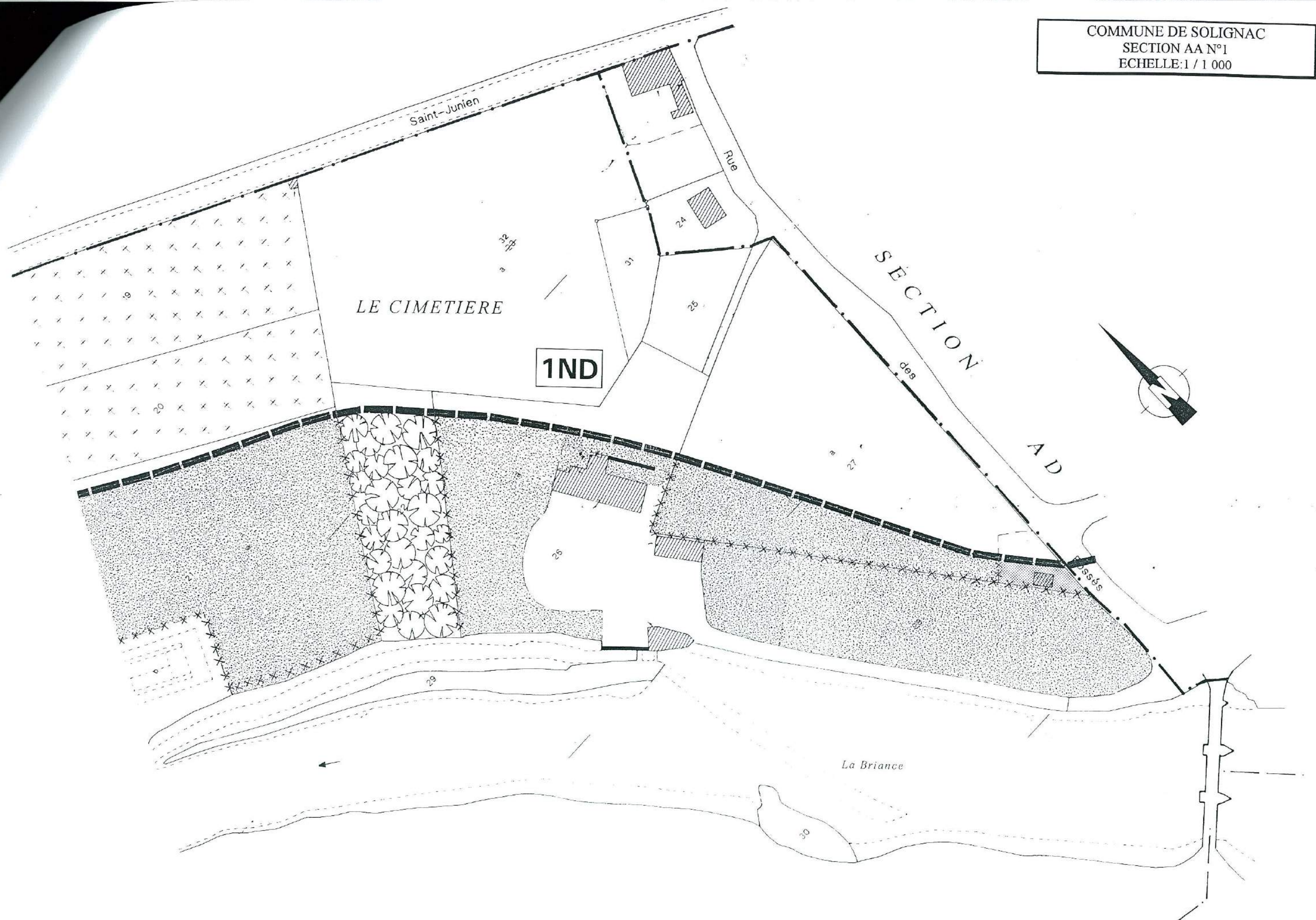


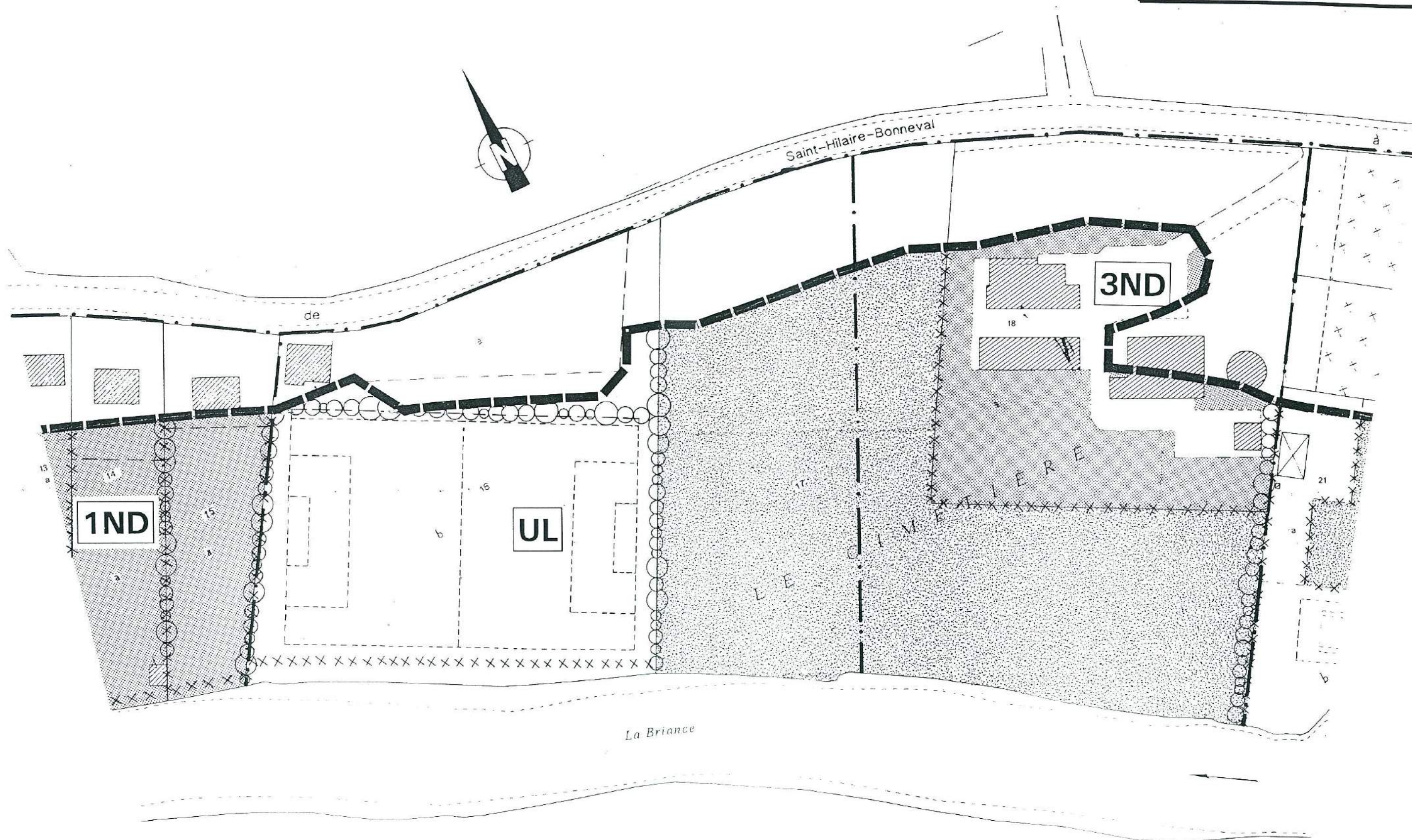


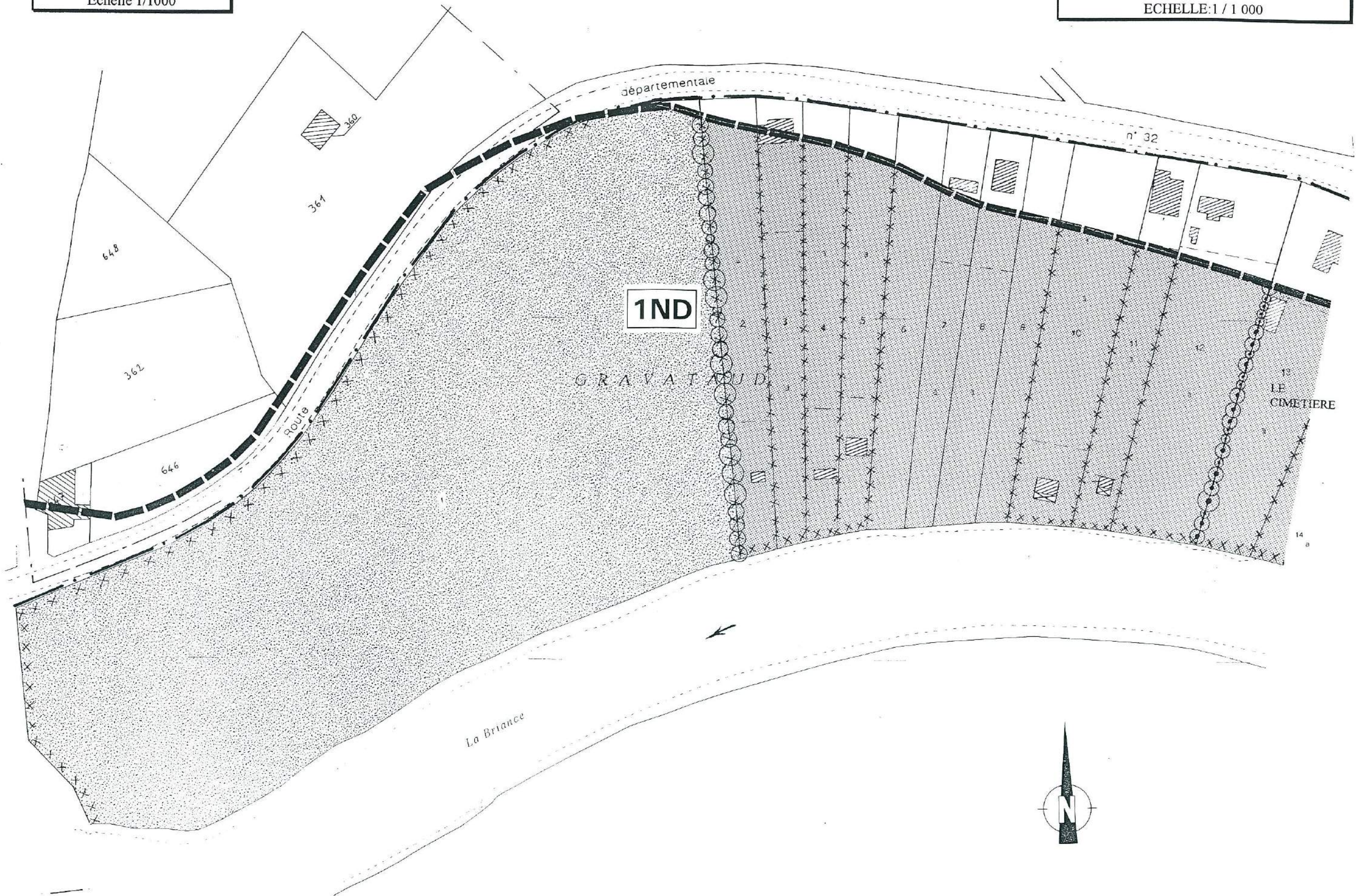
COMMUNE DE SOLIGNAC
SECTION AH N°2
ECHELLE:1 / 1 000











COMMUNE DE CONDAT SUR VIENNE

COMMUNE DE SOLIGNAC

SECTION E4

ECHELLE: 1 / 2 500

